

Aviation civile

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
ET DE L'ÉNERGIE

Direction générale de l'aviation civile

Décision DSNA/D n° 12-0161 du 12 septembre 2012 portant délégation de signature (direction des services de la navigation aérienne)

NOR : DEVA1228076S

(Texte non paru au *Journal officiel*)

Le directeur des services de la navigation aérienne,
Vu le décret n° 2005-200 du 28 février 2005 portant création de la direction des services de la navigation aérienne, et notamment son article 3 ;
Vu le décret du 29 juillet 2009 portant nomination de M. Maurice Georges en qualité de directeur des services de la navigation aérienne ;
Vu l'arrêté du 12 octobre 2005 portant règlement de comptabilité pour la désignation des ordonnateurs secondaires et de leurs délégués du ministère des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer et du ministère de la défense,

Décide :

Article 1^{er}

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer, dans la limite de leurs attributions, tous actes ou pièces administratives liés à l'exécution des recettes et des dépenses du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie et du ministère de la défense, à :

M. Christophe Bigand, administrateur civil hors classe ;
Mme Isabelle Bachelier, attachée principale d'administration de l'aviation civile.

Article 2

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer, dans la limite de leurs attributions, tous actes ou pièces administratives liés à l'exécution des recettes et des dépenses du ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement et du ministère de la défense, à :

M. Pascal Planchon, ingénieur général des ponts, des eaux et des forêts ;
Mme Muriel Preux, ingénieure en chef des ponts, des eaux et des forêts ;
Mme Gabrielle Parize, ingénieur en chef des ponts, des eaux et des forêts ;
M. Nicolas Dubois, ingénieur en chef des ponts, des eaux et des forêts, à compter du 15 octobre 2012 ;
M. Pierre Lenguin, conseiller d'administration de l'aviation civile ;
Mlle Céline Filippi, attachée principale d'administration de l'aviation civile ;
Mlle Marie-Hélène Tura, attachée d'administration de l'aviation civile.

Article 3

La décision DSNA/D n° 11-0245 du 6 décembre 2011 est abrogée.

Article 4

La présente décision sera publiée au *bulletin officiel* du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie.

Fait le 12 septembre 2012.

M. GEORGES